

PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE – DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION – (Règle 18ter.1)

Références de la notification: 13236/2020/OAPI/DG/DGA/DMSD/SM/Madrid

I. Office qui communique les informations :

Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

B.P. 887, Yaoundé - Cameroun

Tél : 00 237 222 20 57 00 e-mail: oapi@oapi.int site web: www.oapi.int

II Numéro et date de l'enregistrement international : 788585 du 24/09/2002

III. Date de désignation de l'OAPI : 26/06/2019

IV. Numéro et date d'enregistrement OAPI : 110368 du 19/11/2019

V. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :

Comité International Olympique

Château de Vidy CH-1007 Lausanne, Switzerland (CH)

VI. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.

Le présent enregistrement produit ses effets dans chacun dix-sept (17) Etats membres de l'Organisation, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

VII. Signature et sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :



Le Directeur Général

Denis L. BOHOUSOU

VIII. Date : Yaoundé, le 17/08/2020